



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES

VILLE DE DAX

Direction des fêtes et grands évènements

ADG 2025-463

FÊTES DE DAX

Du mercredi 13 août 2025 au dimanche 17 août 2025

Bodegas et Estanquet

Horaires d'ouverture et de fermeture

Le MAIRE de la Ville de DAX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2212-2,

VU le Code de la Santé Publique L 3334-2,

VU l'arrêté préfectoral en date du 01 avril 2019 réglementant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons dans le département des Landes,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer l'heure de fermeture de l'Estanquet, des Bodegas pour assurer le bon ordre et la sécurité à l'occasion des fêtes de Dax du 13 au 17 Août 2025,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

L'ouverture des « Bodegas » et des « Estanquets » tenus par des associations et titulaires d'une autorisation de débit temporaire de boissons des groupes 1 et 3 définis par l'article L. 3321-1 du Code de la santé publique, est fixée à **10 heures** du matin les 13, 14, 15, 16 et 17 août 2025.

La fermeture des « Bodegas » et des « Estanquets » tenus par des associations et titulaires d'une autorisation de débit temporaire de boissons des groupes 1 et 3 définis par l'article L. 3321-1 du Code de la santé publique, est fixée à **03 heures** du matin les 14, 15, 16, 17 et 18 août 2025.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Commissaire de Police,
Monsieur le Responsable de la Police Municipale,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

CERTIFIE EXECUTOIRE,

Notifié le 07 JUL. 2025



Fait à Dax, le 30 juin 2025

**Le Maire,
Julien DUBOIS
Président du Grand Dax**

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulbos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20250630-ADG2025463-AR
Date de réception préfecture : 07/07/2025